ABF RACING CARROSSERIE
EURL au capital de 5 000 Euros
Route Nationale 538
ZA Les Plantades
13 113 LAMANON

RCS Tarascon : 528 119 001

ACTE PORTANT DÉCISION DE L' ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 OCTOBRE 2025

DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (Art. L. 224-3 Code de commerce)

Le soussigné,

Monsieur Frédéric BAECHLI,

Demeurant 10 chemin des plantades 13113 LAMANON,
Détenant 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée ABF RACING CARROSSERIE désignée ci-dessus (la «Société>>) et agissant donc en qualité de seul associé,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée et a décidé conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Madame ISABELLE MENESTRIER,
Commissaire aux comptes inscrite auprès de la Cour d' Appel d'Aix en Provence

Domiciliée 32 Cours Pierre Puget - 13006 Marseille, en qualité de Commissaire à la transformation chargée d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Elle pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport qui fera l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce de Tarascon huit (8) jours au moins avant l'Assemblée appelée à statuer sur cette opération.

Fait à Lamanon,
Le 29/10/2025.
Monsieur Frédéric BAECHLI